



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 août 2026 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 114, rue Gingras, et désigné sous le numéro de lot 4 743 289.

La dérogation vise à régulariser l'implantation d'un garage à 2,5 m de la ligne latérale de terrain, alors que le règlement exige une marge minimale de 3 m. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.3 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24^e jour de juillet 2026.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA